



Aide-mémoire

L'abécédaire du comité des comptes publics

Qu'est qu'un comité des comptes publics (CCP)?

Le CCP est un comité législatif qui assure la surveillance du gouvernement en passant au crible les comptes du gouvernement et les rapports du vérificateur général (VG) afin d'examiner l'utilisation des fonds publics et la reddition de comptes du gouvernement à cet égard.

Les CCP existent partout dans le monde et constituent un élément essentiel des démocraties fondées sur le modèle de Westminster.

En quoi le CCP est-il important?

- Il permet aux représentants élus de tenir le gouvernement responsable de la façon dont est dépensé l'argent des contribuables.
- Il signale à l'assemblée législative toute préoccupation relevée à l'égard de l'administration publique et des pratiques de gestion financière du gouvernement.

Quel travail le CCP accomplit-il?

- Au nom de l'assemblée législative, le CCP examine les rapports déposés en chambre par le VG, notamment les comptes publics, les rapports de performance et les rapports spéciaux.
- Il tient des audiences publiques avec des représentants de ministère pour examiner les constatations du VG et déterminer comment on en donnera suite.
- Il appuie les recommandations du VG et, en général, produit un rapport contenant ses propres recommandations.
- Il demande au gouvernement de fournir une réponse dans le délai prescrit de 120 jours.
- Il effectue un suivi de la mise en œuvre des recommandations (celles du VG et les siennes, le cas échéant).

Qu'est-ce qui ne relève pas du mandat du CCP?

- Le CCP n'examine pas les politiques. Son mandat porte essentiellement sur l'administration publique, c'est-à-dire la mise en œuvre des politiques.

Quel travail le vérificateur général accomplit-il?

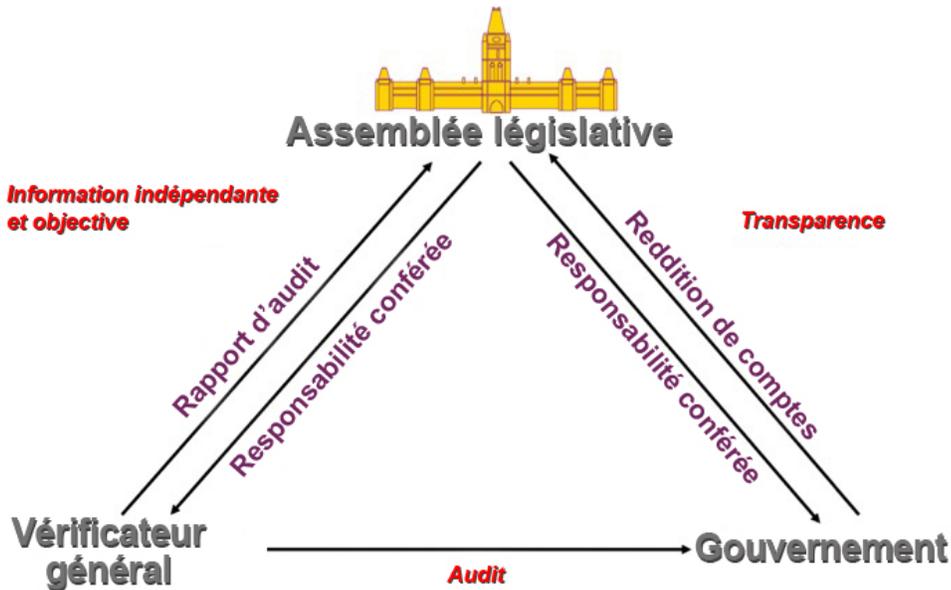
Le VG produit des rapports indépendants dans lesquels il communique des renseignements vérifiés confirmant ce qui suit :

- Les états financiers ou comptes publics présentent fidèlement la situation financière du gouvernement.
- Le gouvernement a dépensé les fonds conformément aux fins prévues par l'assemblée législative.
- Les ministères et organismes ont dépensé les fonds en tenant compte des principes d'économie et d'efficacité (et mis en place les moyens nécessaires pour mesurer leur efficacité, si cela est compris dans le mandat d'audit).

Relation entre le CCP et le VG

Le CCP et le VG entretiennent une relation s'appuyant sur la confiance, tout en conservant leur rôle distinct et leur indépendance.

Liens découlant de l'obligation redditionnelle entre le VG, l'assemblée législative et le gouvernement



Conseils pour assurer l'efficacité du CCP

- Se concentrer sur l'amélioration de l'administration publique et laisser les questions de politique aux autres comités.
- Tenir régulièrement des réunions.
- Posséder suffisamment de ressources budgétaires et humaines pour fonctionner efficacement.
- Passer en revue les rapports d'audit en temps opportun.
- Veiller à ce que la présidence du CCP soit assurée par un membre efficace de l'opposition.
- Établir un comité directeur pour planifier les réunions et déterminer les témoins à convoquer.
- S'assurer de convoquer un ministre à titre de témoin seulement lorsqu'il est absolument nécessaire (c'est-à-dire lorsque le ministre est directement responsable d'une décision ayant fait l'objet d'un audit).

Pour en savoir plus, consultez les ouvrages de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation à: www.caaf-fcar.ca

- Nouvelle édition Attributs favorisant l'efficacité des comités des comptes publics, 2015
- Étude comparative des pratiques à l'étranger – Un profil des comités de surveillance parlementaire au Royaume-Uni et en Écosse, 2011
- Attributs favorisant l'efficacité des comités des comptes publics, 2010
- La surveillance parlementaire : les comités et leurs liens. Guide visant le renforcement des comités des comptes publics, 2^e édition, 2010
- Énoncé du mandat et des pouvoirs et Principes et pratiques de fonctionnement, 2010
- L'état des comités des comptes publics au Canada, rapport du sondage mené auprès des comités des comptes publics au Canada par la CCAF-FCVI, l'Institut de la Banque mondiale et le cabinet KPMG, 2010